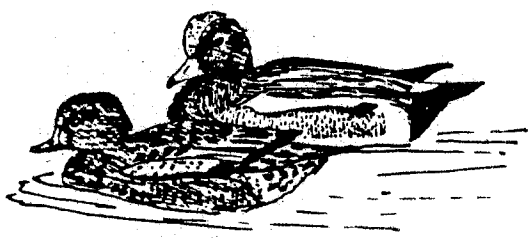
La vie de votre association

POUR LA DEUXIEME ANNEE, LE G.E.P.O.P. ETAIT INVITE A DEBATTRE DE LA CAMPAGNE DE CHASSE POUR LE DEPARTEMENT DE LA SOMME

Le lundi 13 mai, lors de la réunion de consultation sur les dates d'ouvertures et de fermeture de la chasse dans le département de la Somme, les représentants de la préfecture, de la fédération départementale des chasseurs, des associations de protection de la nature (1 seule association, le GEPOP), des agriculteurs, ont retenu la date du 20 juillet pour l'ouverture de la chasse au gibier d'eau, sauf s'il apparaissait un retard dans les couvaisons. Dans ce cas, la date d'ouverture pourrait être reportée de 1 à 2 semaines.

Le second point important de cette réunion concerne le Blaireau. Grâce à l'intervention de Xavier COMMECY, cette espèce en régression possède désormais le statut d'espèce protégée. Il ne pourra faire l'objet d'une régulation qu'après constatation de dégâts. Dans le département de l'Oise, le blaireau est encore classé nuisible.

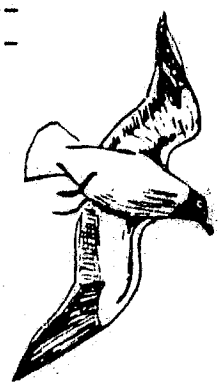


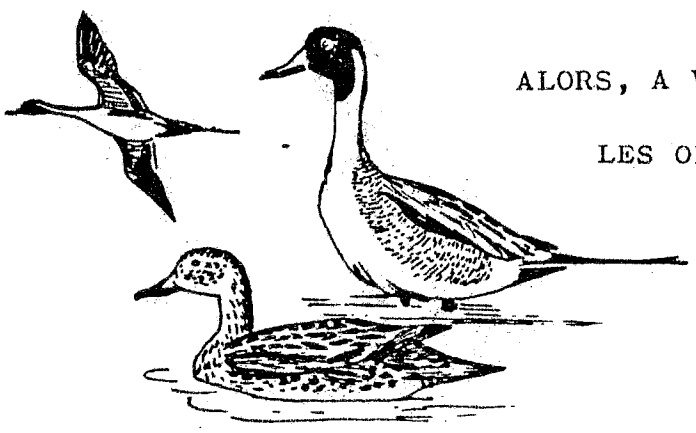
LES OISEAUX ONT BESOIN DE VOUS !

De façon à avoir le maximum d'arguments concernant la date d'ouverture de la chasse au gibier d'eau, nous demandons à tous de nous communiquer le plus rapidement possible, les observations d'oiseaux d'eau (gibier ou non) encore au nid ou avec des poussins après la date du 1er Juin. Ces oiseaux ne pourront voler au 20 juillet et nous montrerons ainsi que la date retenue est trop précoce.

De leur côté, les chasseurs sauront trouver des couvées volantes pour la mi-juillet (il y en a toujours), à nous de montrer que les couvées tardives sont majoritaires.

La préfecture décidera de la date définitive d'ouverture en fonction des deux dossiers en présence.





ALORS, A VOS JUMELLES,

LES OISEAUX ONT BESOIN DE VOUS !

Xavier COMMECY